

# ACTION URGENTE

## TOGO. DEUX PRISONNIERS D'OPINION ET SEPT AUTRES HOMMES TOUJOURS EN PRISON

**Deux prisonniers d'opinion sont toujours détenus arbitrairement à Dapaong, dans le nord du Togo. Le 6 juin, la cour d'appel de Kara a rejeté leur demande de libération sous caution. Sept autres hommes demeurent derrière les barreaux en raison de leur participation présumée à des manifestations organisées à Mango en novembre 2015 et avril 2016.**

Les prisonniers d'opinion **Adamou Moussa** et **Zékeria Namoro** ont été arrêtés le 1<sup>er</sup> avril après avoir remis en cause la commémoration de l'indépendance du Togo et réclamé justice pour les personnes tuées, maltraitées ou détenues arbitrairement à la suite de manifestations contre un projet de réserve naturelle qui se sont déroulées à Mango en novembre 2015. Inculpés d'« incitation à commettre une infraction », ils sont à la prison de Dapaong. Ils nient pourtant avoir incité au boycott des célébrations. Le juge d'instruction s'est déclaré favorable à leur libération sous caution en mai car il estimait que les charges retenues contre eux n'étaient pas suffisamment graves pour justifier leur détention provisoire prolongée. Le procureur a interjeté appel et, le 6 juin, la cour d'appel de Kara a rejeté la demande de libération sous caution.

Sept autres hommes demeurent derrière les barreaux en raison de leur participation présumée à des manifestations organisées à Mango en novembre 2015 et avril 2016. Ils ont subi des mauvais traitements au moment de leur arrestation et ils ont été obligés de signer des déclarations qu'ils ne comprenaient pas.

Sept personnes ont été tuées au cours des manifestations de novembre 2015 du fait d'un recours arbitraire et excessif à la force et des personnes arrêtées à la suite de ce mouvement de protestation ont été torturées mais aucun des responsables présumés de ces agissements n'a été amené à rendre de comptes.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :**

- demandez aux autorités de libérer immédiatement et sans condition Adamou Moussa et Zékeria Namoro car ce sont des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression ;
- exhortez-les à faire en sorte que les sept autres hommes soient jugés dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité et à ce qu'ils puissent jouir de leur droit d'être libérés sous caution en attendant qu'il soit statué sur leur cas ;
- appelez-les à enquêter sur les actes de torture et les autres mauvais traitements que les personnes citées auraient subis, à traduire en justice les responsables présumés de ces agissements et à accorder réparation aux victimes, dans le respect des normes internationales d'équité des procès ;
- priez-les instamment de traduire en justice les responsables présumés de l'homicide des sept manifestants.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 22 AOÛT 2016 À :**

#### Président de la République

Faure Essozimna Gnassingbé  
Boulevard du Mono, Lomé, Togo  
Courriel : [dircomprtogo@gmail.com](mailto:dircomprtogo@gmail.com)  
Twitter : @FEGnassingbe

Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Président,

#### Ministre de la Justice

Pius Kokouvi Agbetomey  
Ministre de la Justice  
3 rue de l'OCAM,  
BP 121, Lomé, Togo  
Courriel : [minjusticetogo@yahoo.fr](mailto:minjusticetogo@yahoo.fr)  
Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Ministre,

#### **Copies à :**

Ministre des Affaires étrangères  
Robert Dussey  
Ministre des Affaires étrangères  
BP 900, Lomé, Togo  
Courriel : [maeirtgce@hotmail.fr](mailto:maeirtgce@hotmail.fr)  
Twitter : @rdussey

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Togo dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 94/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr57/3895/2016/fr/>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## TOGO. DEUX PRISONNIERS D'OPINION ET SEPT AUTRES HOMMES TOUJOURS EN PRISON

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

L'arrestation d'**Adamou Moussa** et de **Zékeria Namoro**, en avril 2016, a déclenché des manifestations spontanées à Mango, auxquelles les forces de sécurité ont réagi avec violence en utilisant du gaz lacrymogène et des matraques. Selon des sources médicales, 13 civils et trois membres des forces de sécurité ont été blessés. **Issa Issaka** et **Baba Awali** ont été arrêtés le 1<sup>er</sup> avril à la suite des manifestations, bien qu'ils nient y avoir participé. Issa Issaka a été interpellé alors qu'il quittait la ville ; il a été frappé à coups de ceinturon et contraint à regarder en direction du soleil pendant 15 minutes avant d'être emmené à la gendarmerie de Mango. Baba Awali, quant à lui, se rendait à la mosquée et il a été roué de coups de matraque sur le chemin du poste de police. Ces deux hommes ont été inculpés de « troubles à l'ordre public », notamment pour avoir participé à un rassemblement sans accomplir les formalités requises.

En novembre 2015, les forces de sécurité ont tué sept personnes et en ont blessé au moins 117, dont des femmes enceintes et des enfants, lors de manifestations contre la création d'une réserve naturelle dans la région. Un homme a été tué le 26 novembre 2015 lors d'échauffourées violentes avec des manifestants après que les forces de sécurité ont ouvert le feu.

Lors des manifestations de novembre 2015, **Ousmane Naba**, **Mama Kakarafou**, **Rabiou Souleymane**, **Ablaye Cheregneme** et **Alimiyaou Abdou** ont été arrêtés et soumis à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements. Ils sont encore en détention. Alimiyaou Abdou a indiqué à Amnesty International qu'il n'avait pas participé aux manifestations. Les quatre autres militants, qui en étaient les instigateurs, n'ont toutefois pas prôné la violence. Ils ont été inculpés d'avoir participé à des rassemblements sans accomplir les formalités requises, commis des actes de violence à l'occasion de ces rassemblements et endommagé des biens publics et privés. Ils ont subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements – ils ont notamment reçu des coups de ceinturon, de matraque et de crosse, et ont eu les mains menottées dans le dos pendant plus de 10 heures – au moment de leur arrestation et de leur transfert vers différents centres de détention. En outre, il leur a été demandé de signer des déclarations qu'ils ne comprenaient pas.

Lorsque des représentants d'Amnesty International leur ont rendu visite en décembre 2015, Alimiyaou Abdou présentait encore des plaies ouvertes au dos, aux jambes et aux bras qui témoignaient des actes de torture et des autres mauvais traitements dont il avait été victime.

Noms : Adamou Moussa, Zékeria Namoro, Issa Issaka, Baba Awali, Ousmane Naba, Mama Kakarafou, Rabiou Souleymane, Ablaye Cheregneme et Alimiyaou Abdou

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 94/16, AFR 57/4419/2016, 11 juillet 2016

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

